

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 9 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. MOURET Alexis et après convocations régulièrement faites à domicile le

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	18	Votants :	19

**Présents :** Mrs - Mmes : MOURET Alexis - CANOVAS Françoise - CROS Jérôme VISTE-ESTIEU Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric - KESZNER Patricia - BERNARD-BERMOND Delphine - DURAND Julie - GIMENO Nicole - FABRE Claude - GIL COSTA Francisco - CATHALA-SUC Nicole - VIDAL Alain - MAFFRE Xavier - BETEILLE Martine

**Ont donné pouvoir :** ALQUIER Jérémy à SEGUIER Christian  
NEGRE Magali à KESZNER Patricia  
Anthony DURAND à MAFFRE Xavier

**Secrétaire de séance :** Jérôme CROS

**OBJET : Pose de caméras de vidéosurveillance : demande de subvention DETR 23**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'installer des caméras de vidéo surveillance afin d'assurer la sécurité des administrés sur la commune.

Le montant des travaux est estimé à 33 964 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité  
SOLLICITE le concours de l'Etat pour l'obtention d'une aide financière dans la catégorie 5 :

- Soutenir les opérations liées à la sécurité

**PLAN DE FINANCEMENT**

**DEPENSES**

Achat de fournitures pour la mise en place d'un système de vidéo protection	33 964 € HT 6 620 € HT
--	---------------------------

**TOTAL HT 40 184 €**

**RECETTES**

• ETAT : DETR	(50%)	20 092 €
• Financement communal		20 092 €

TOTAL HT 40 184 €

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme, à Saint Amans Sault le 9 février 2023  
Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 10 février 2023

Le Maire  
Alexis MOURET

